

2020-04-14

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2020 à 19 h 30 via visioconférence suivant l'arrêté ministériel 2020-004 en date du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux autorisant les municipalités à tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M. MARTIN MEILLEUR  
M. SÉBASTIEN DAUDLIN**

**M. GUY GAUTHIER  
M. STEVE LEGGETT**

**M. SÉBASTIEN DESMORMEAUX**

**EST ABSENT: M<sup>ME</sup> JOSÉE DUPUIS**

**FORMANT QUORUM** et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**  
La Directrice générale / Secrétaire-trésorière, **M<sup>ME</sup> MARIE-PIER LALONDE GIRARD** est aussi présente.

**Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte**

**ORDRE DU JOUR**

- Séance du conseil à huis clos
- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2020
- Période de questions d'ordre général (Annulée)
- **Résolutions :**
  - Acceptation de la soumission de Charlebois et Gratton, CPA Inc.
  - Rapport de l'auditeur sur le coût de la collecte des matières recyclable pour l'exercice se terminant le 31 décembre
  - Ratification de la fermeture des infrastructures municipales
  - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration pour des projets d'envergure ou supramunicipaux 2019
  - Report des pénalités et intérêts
  - Fermeture temporaire du service de premiers répondants
- **Finance :**
  - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour (Annulée)
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

\* \* \* \* \*

**2020-04-14 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du

conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée à l'unanimité

#### **2020-04-45 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

#### **2020-04-46 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière a remis copie du procès-verbal de la séance du 9 mars 2020, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2020 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (Annulée)**

#### **2020-04-47 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CHARLEBOIS ET GRATTON, CPA INC.**

CONSIDÉRANT que Charlebois et Gratton, CPA Inc. a présenté une soumission pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La Municipalité de Namur accepte la soumission de Charlebois et Gratton, CPA Inc. au montant de 9 950 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

#### **2020-04-48 RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LE COÛT DE LA COLLECTE DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT les exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin d'émettre un rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la firme Charlebois Gratton, CPA Inc. a déposé une offre de service pour compléter ce rapport au montant de 2 000 \$ plus taxes;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La firme Charlebois Gratton, CPA Inc., soit mandatée à procéder à l'audit du coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

**2020-04-49 RATIFICATION DE LA FERMETURE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

CONSIDÉRANT la demande du gouvernement du Québec de fermer les services non essentiels;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Le conseil entérine la fermeture des infrastructures municipales aux publics en date du 16 mars 2020, et ce, jusqu'à indication contraire du gouvernement.

Adoptée à l'unanimité

**2020-04-50 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION POUR DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX 2019**

CONSIDÉRANT la subvention accordée au montant de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles ;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au programme ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil de la Municipalité de Namur approuve les dépenses pour les travaux d'asphaltage des rues du Parc, la Forge et Fany, au montant de 29 753.23 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE La direction soit autorisée à déposer la demande de remboursement du deuxième versement.

Adoptée à l'unanimité

**2020-04-51 REPORT DES PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS**

CONSIDÉRANT que la situation actuelle affecte les salariés payeur de taxes de la municipalité de Namur;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite venir en aide aux citoyens;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le taux d'intérêts et de pénalité de la résolution numéro 2020-01-04 sont suspendus et sont fixés à « 0 % » jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020.

QU' En cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue de la présente résolution est renouvelée pour une période équivalente.

Adoptée à l'unanimité

**2020-04-52 FERMETURE TEMPORAIRE DU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT la pandémie du coronavirus qui touche le Québec ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des premiers répondants aimait mieux ne plus répondre aux appels d'urgence le temps de la pandémie ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 8 avril, 70 % des services de premiers répondants de l'Outaouais sont en arrêt temporairement ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil municipal entérine la fermeture temporaire du service de premiers répondants du 8 avril 2020 jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

#### **2020-04-53 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 37 132.62 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 132 307.04 \$ apparaissant à la liste datée du 31 mars 2020 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR ( Annulée)**

#### **RAPPORT DU MAIRE**

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

#### **2020-04-54 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 19 h 49.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilbert Dardel  
Maire

---

Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière